L’évaluation des risques professionnels et la réalisation du DUERP

Organisation

Durée:

2 jours (14heures)

Lieu:

Intra dans les locaux de l’établissement demandeur ou inter dans les locaux d’Axe Pro Formation, InnoPôle Provence, Route de Pelissanne 13300 Salon de Provence

Tarif

En session inter dans nos locaux: 250€/jour et par participant.
En session intra: nous consulter

Contact

04 90 55 97 91
a.picca@axe-pro.fr

Présentation

L’évaluation des risques professionnels (EvRP) relève de la responsabilité de l’employeur, et s’inscrit dans le cadre de son obligation générale d’assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font peser sur les salariés la menace d’une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident. Il appartient à l’employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d’assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu de la nature de l’activité exercée, il doit ainsi évaluer les risques professionnels, les actualiser chaque année, consigner les résultats dans un document unique (DUERP) et mettre en œuvre des actions de prévention. Il est également tenu à une obligation générale d’information et de formation à la sécurité.

L’évaluation des risques professionnels constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L’identification, l’analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Objectifs

- Etre capable d’identifier les enjeux de l’évaluation des risques professionnels, la mettre en œuvre au sein de sa structure pour répondre aux obligations légales
- Apprendre à fonctionner en mode projet
- Etre capable d’organiser, animer et finaliser une démarche d’évaluation des risques professionnels en veillant en particulier à son caractère participatif grâce à l'acquisition d'une méthodologie et à la connaissance des outils
- Etre capable à l’issue de la formation d’élaborer un plan d’action et rédiger le Document Unique des Risques Professionnels de la structure

Public concerné

Tout professionnel devant élaborer le DUERP

Pré-requis

Aucun

Délais d'accès

15 jours avant le début de la session

Profil Intervenant

Consultante/ formatrice

Formation - Conseil Accompagnement
www.axe-pro.fr

Innopôle Provence,
Route de Pelissane
13300 Salon de Provence
Tél.: 04-90-55-97-91
Courriel : **contact@axe-pro.fr**

Organisme de formation
déclaré sous le
N° 93 130 722 413
Cet enregristrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Habilitation ANESM
N° H2011-07-779
Organisme de Développement Professionnel Continu (DPC)

Version du document
10 mars 2022

Contenu du programme

- Ouverture de la session
- Présentation de l'intervenant, des participants et du thème

- Rappels du contexte règlementaire lié aux risques professionnels et au document Unique

- Présentation de la méthodologie d'élaboration du Document Unique et de son plan d'action

- Définition et typologie des risques
  - Incidents/accidents,
  - Risques infectieux, Psychosociaux, environnementaux, physiques dont chutes, maltraitance, chimiques, routiers, etc...)

- Définition de la Pénibilité
  - Facteurs de pénibilité «réglementaires»
  - Prévention de la pénibilité
  - Comment intégrer la pénibilité dans le document unique?

- La méthodologie d'évaluation des risques professionnels
  - Les différentes étapes

- La construction d'un Document Unique d'Evaluation des risques professionnels
  - Présentation de différents outils
  - Cas pratiques

- Point sur les mises à jour à réaliser dans le DUERP existant

- Comment faire vivre son document unique ?
  - Le DUERP et l'évaluation externe
  - Démontrer la maîtrise des risques professionnels,
  - Evolution et Actualisation du document unique
  - Plan d'actions : utiliser le DUERP comme outil de l'amélioration continue

- La définition et le suivi d'un plan d'actions
  - Proposition d'outils de suivi

- Bilan de fin de session/Questions/Réponses/Evaluation de la formation/Evaluation du transfert des connaissances/Tour de table et expression libre/Expression orale des objectifs de chacun à l'issue de la formation